



CODE DE VIE POLYVALENTE LOUIS-MAILLOUX

Révisé septembre 2023

Un nouveau **SENS À LA RÉUSSITE !**

Notre vision

Être une personne apprenante heureuse, fière et engagée !

Notre mission

Vivre des expériences permettant aux personnes apprenantes de mieux se connaître tout en contribuant à l'épanouissement de leur région

Nos valeurs

Sentiment d'appartenance, mieux-être, collaboration, engagement, créativité !

Le code de vie PLM a été élaboré en s'inspirant de la Directive 703 (Milieu propice à l'apprentissage) du District scolaire francophone Nord-Est. Ce code de vie a été mis en place afin d'assurer un milieu sécuritaire, propice à l'apprentissage où tous peuvent développer leur plein potentiel personnel, social, intellectuel et physique.

*La Directive 703 est basée sur les articles suivants de la Loi sur l'éducation. :

- | | |
|-----------------------------------|--------------------------------|
| 13 (Rôle des parents) | 22 (Comportement inacceptable) |
| 14 (Obligations des élèves) | 23 (Punition corporelle) |
| 15 (Fréquentation obligatoire) | 24 (Suspension des élèves) |
| 25 (Dommages aux biens scolaires) | |



CODE DE VIE POLYVALENTE LOUIS-MAILLOUX

Révisé septembre 2023

Le code de vie de la PLM est axé sur les apprentissages et le développement du plein potentiel des élèves. La PLM se veut un milieu sécuritaire, inclusif et où les personnes se sentent bien. Ce code implique tous les membres du personnel de l'école dans sa globalité.

1. ABSENTÉISME

IMPORTANT

IMPORTANT

IMPORTANT

IMPORTANT

- Lorsque l'élève est absent ou doit s'absenter, nous demandons au **parent/tuteur** d'aviser l'école en appelant au secrétariat au 727-7039.
- **L'élève est responsable** de prendre contact auprès de ses enseignants afin de voir le retard qu'il a pris.

Le District scolaire francophone Nord-Est et la PLM reconnaissent la responsabilité de l'élève d'être présent à l'école autant en présentiel qu'en virtuel. Ils reconnaissent aussi l'importance de l'engagement des parents ou des tuteurs à assurer la présence de leur(s) enfant(s) à l'école. Ils reconnaissent également la responsabilité du milieu scolaire à motiver l'élève et à lui accorder le soutien nécessaire.



CODE DE VIE POLYVALENTE LOUIS-MAILLOUX

Révisé septembre 2023

2. ABSENCES COMPTABILISÉES

Les types d'absences suivantes sont comptabilisés dans l'accumulation du nombre d'absences ;

- Maladie moins de 3 jours sans billet médical.
- Absences non autorisées (séchage).
- Rendez-vous pour consultation médicale ou autre, *SANS PAPIER JUSTIFICATIF*.
- Autres raisons d'absences (coiffeur, manquer l'autobus voyage, etc.).

3. ABSENCES NON-COMPTABILISÉES

- Absences recommandées par un médecin ou autre spécialiste (billet médical à remettre dans un délai raisonnable).
- Absences reliées à des maladies contagieuses
- Absence due à la mortalité dans la famille immédiate (parent, frère, sœur, grands-parents, oncle, tante, cousin, cousine).
- Absence reliée à des activités approuvées par l'école (sortie de groupe de classe, activités d'orientation, participation spéciale à des activités étudiantes de l'école, activités de l'exécutif du Conseil étudiant).



CODE DE VIE POLYVALENTE LOUIS-MAILLOUX

Révisé septembre 2023

4. SÉCHAGE

Au 1er séchage

- **L'enseignant** rejoint les parents/tuteurs pour vérifier l'absence.
- **L'enseignant** rencontre son élève et l'informe sur les conséquences associées au séchage.
- **L'enseignant** envoie un message à la mentore en gestion des comportements.
 - **Une journée de séchage donne une journée de suspension interne.**

Au 2e séchage

- **L'enseignant** rejoint les parents/tuteurs pour vérifier l'absence.
- **L'enseignant** envoie un message à la mentore en gestion des comportements.
 - **Une suspension interne de deux jours est donnée à l'élève.**
 - **L'intervenant en milieu scolaire met en place des services à l'élève pour le motiver à être présent.**

Au 3e séchage

- **L'enseignant** rejoint les parents/tuteurs pour vérifier l'absence.
- **L'enseignant** envoie un message à la mentore en gestion des comportements.
 - **Une suspension interne de trois jours est donnée à l'élève. La mentore en gestion des comportements informe les parents/tuteurs.**
 - **Les parents/tuteurs devront rencontrer la direction afin d'établir une stratégie.**

Au 4e séchage

- **L'enseignant** rejoint les tuteurs pour vérifier l'absence.
- **L'enseignant** envoie un message à la mentore en gestion des comportements.
 - **Une suspension externe de deux jours est donnée par la direction en collaboration avec la mentore en gestions des comportements.**
 - **Une rencontre obligatoire avec les parents afin de réintégrer l'école est organisée par la direction.**



CODE DE VIE POLYVALENTE LOUIS-MAILLOUX

Révisé septembre 2023

5. HORAIRE

Arrivée des enseignants dans les classes 8h20.

Départ des enseignants de l'école à 16h10.

L'HORAIRE régulier

L'HORAIRE journée FLEX (jeudi)

8h45 – 9h45	1 ^{er} cours	8h45 – 9h35	Messages et 1 ^{er} cours
9h50 – 10h05	période Pour Le Mieux	9h45 – 11h05	Période FLEX
10h10 – 11h10	2 ^{ème} cours	11h05 – 11h20	pause
11h10 – 11h25	pause	11h20 – 12h05	2 ^{ème} cours
11h25 – 12h25	3 ^{ème} cours	12h05 – 13h10	dîner
12h25 – 13h30	Diner	13h10 – 13h55	3 ^{ème} cours
13h30 – 14h30	4 ^{ème} cours	14h00 – 14h45	4 ^{ème} cours
14h30 – 14h45	pause	14h45 – 15h00	pause
14h45 – 15h45	5 ^{ème} cours	15h00 – 15h45	5 ^{ème} cours
15h50	départ des autobus	15h50	départ des autobus

Le matin, les élèves peuvent arriver à l'école à partir de 7h50. Les élèves restent au centre étudiant, à la cafétéria ou au centre de ressource jusqu'à la cloche.



CODE DE VIE POLYVALENTE LOUIS-MAILLOUX

Révisé septembre 2023

PERSONNE NE CIRCULE LE MATIN ET LE MIDI DANS LES SECTEURS (C, D, I) LES ÉLÈVES QUI CIRCULENT DANS LES SECTEURS AURONT UNE RENCONTRE AVEC LA MENTORE EN GESTION DES COMPORTEMENTS.

6. RETARDS

L'élève qui arrive en retard se rend au secrétariat en arrivant. L'élève doit dire la raison son retard. L'adjointe administrative lui remet un billet pour son enseignant.

a. Retards en classe

Un élève doit être **présent dans la classe lorsque la cloche du début du cours sonne**. S'il est en retard, l'élève doit attendre à la porte que l'enseignant vienne le voir pour qu'il lui donne le motif du retard.

L'enseignant doit également discuter de la politique de retards de la classe au début de chaque semestre.

b. Mesures prises

Au 1er retard : l'enseignant le prend en note (Retard 1) et avertit l'élève de ne pas en prendre une habitude.

Au 2e retard : l'enseignant le prend en note et applique la politique de la classe. *Une communication avec le parent/tuteur est essentielle

NOTE : si la problématique perdure, l'enseignant réfère l'élève à la mentore en gestion des comportements.



CODE DE VIE POLYVALENTE LOUIS-MAILLOUX

Révisé septembre 2023

7. CELLULAIRE

Depuis le 31 janvier 2023, avec l'appui du Comité parental d'appui à l'école, tous les élèves doivent ranger leur cellulaire, pendant la durée de leurs cours, afin de limiter les distractions.

- Le cellulaire doit être placé en mode silencieux
- Ranger le cellulaire à l'endroit désigné pendant toute la durée du cours
- Ne pas apporter le cellulaire aux toilettes
- Attendre l'autorisation de l'enseignant-e pour utiliser le cellulaire à des fins pédagogiques
- Le non-respect des consignes mène à une rencontre avec un membre de la direction (l'enseignant doit remplir la fiche au préalable)

8. CASIERS

IL EST INTERDIT DE CHANGER DE CASIER OU DE CADENAS. SEULS LES CADENAS DE L'ÉCOLE SONT AUTORISÉS SUR LES CASIERS.

- L'école n'est pas responsable du contenu de vos casiers et de son état, même si l'école en est le propriétaire. Il faut donc le garder sous cadenas.
- Personne ne doit ouvrir le casier d'un autre élève.
- Il faut obtenir l'autorisation de la direction pour changer de casier.
- L'élève est responsable des coûts de réparation de son casier.
- Il faut s'assurer de le vider entièrement avant la dernière journée de l'année scolaire afin de permettre aux concierges de les laver.

NOTE : Tout casier peut être ouvert pour vérification à la demande de la direction et cela en tout temps.



CODE DE VIE POLYVALENTE LOUIS-MAILLOUX

Révisé septembre 2023

9. CIVISME

LA PLM EST UN MILIEU ÉDUCATIF, IL EST DE MISE QUE TOUS SOIENT RESPECTUEUX ENVERS LES AUTRES.

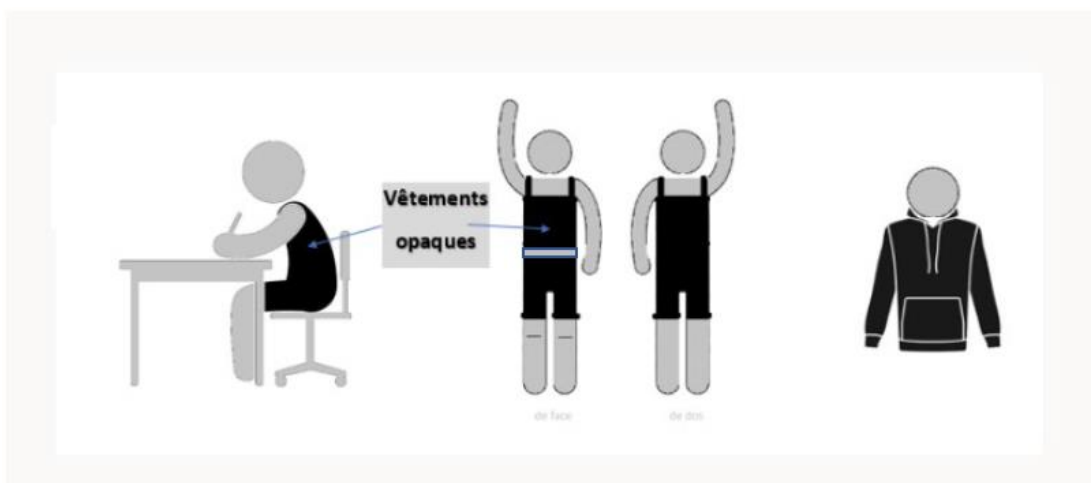
- Un élève doit s'identifier correctement si on lui demande son nom.
- Tout langage grossier (blasphème, etc.) est inacceptable dans toutes les écoles de la province. Les conséquences peuvent varier selon la gradation d'intensité. Il est à noter **qu'un rapport écrit** doit être soumis à la direction donnant les faits et/ou les paroles dites lors de l'incident.
- L'intimidation **est inacceptable** à la PLM. Les comportements d'intimidation sont classés selon la gravité et les sanctions aussi. L'intimidateur et la victime d'intimidation sont vus par la mentore en gestions des comportements.
- L'élève qui reçoit du matériel scolaire est responsable de le remettre dans les délais entendus et en bonne condition.

10. CODE VESTIMENTAIRE

Exprimez-vous à l'école à travers vos vêtements

***La PLM est un milieu éducatif où je dois me présenter de façon décente. ***

Afin de respecter les règles de la décence et du savoir-vivre, chaque personne est responsable d'avoir une tenue qui respecte la vie scolaire. Le style de chaque personne est unique et tout le monde doit se sentir à l'aise. Il faut tenir compte des éléments suivants :



- Les sous-vêtements et les parties intimes doivent être couverts par des vêtements opaques
- Le chandail court doit arriver sous la cage thoracique (début des côtes).
- Les vêtements sont exempts de messages inappropriés, d'images de substances illégales pour les personnes mineures et d'images à caractère sexuel
- Le port de la casquette est interdit dans les classes et au théâtre. Il est cependant permis à la cafétéria, centre étudiant, salles des casiers, corridor et dans certains cours de métiers (secteur industriel, cuisine).
- Le port du capuchon est interdit
- Gymnase : vêtements de sport et espadrilles sont obligatoires



CODE DE VIE POLYVALENTE LOUIS-MAILLOUX

Révisé septembre 2023

- Ateliers de mécanique, soudure, menuiserie : bottes de travail et lunettes de protection sont obligatoires. Les vêtements doivent être appropriés afin d'assurer la sécurité de tous. (Pour plus de précisions, voir les enseignants.)

*À noter que l'élève qui ne respecte pas la politique vestimentaire doit être envoyé à la mentore en gestion des comportements immédiatement pour que la situation soit corrigée avant de retourner en classe.

* Dans un cas ambigu, la mentore en gestion des comportements, appuyée d'un membre de la direction, se réserve le droit de juger du non-respect du code vestimentaire

11. ÉVACUATION DE L'ÉCOLE EN CAS D'URGENCE

1. Au son de l'alarme, tous doivent se diriger vers les sorties désignées, le plus rapidement possible, sans courir.
2. Tous doivent se rendre de l'autre côté du pavé aux endroits assignés par les enseignants afin de ne pas gêner la circulation.
3. Les élèves doivent se regrouper autour de leur enseignant qui prendra les présences afin de s'assurer que tous sont sortis.
4. Les enseignants vous diront quoi faire. Rester avec votre groupe.



CODE DE VIE POLYVALENTE LOUIS-MAILLOUX

Révisé septembre 2023

12. CONFINEMENT COMPLET

Vous entendrez “code rouge, code rouge, code rouge”.

1. Pendant les cours : On se cache en classe. Si un élève est à l'extérieur de la classe, il doit se cacher où il peut. **Il ne revient pas en classe.**
Attendre les consignes par la suite.
2. Lors du dîner : On se cache ou on s'éloigne du danger ou des fenêtres.
3. À l'extérieur : on se cache ou on s'éloigne du danger on ne revient pas dans l'école.

Vous entendrez “code rouge terminé”.

13. CONFINEMENT DE SÉCURITÉ

On barre les portes pour contrôler.

On peut laisser entrer les élèves qu'on peut identifier, mais personne ne sort.



CODE DE VIE POLYVALENTE LOUIS-MAILLOUX

Révisé septembre 2023

14. FUMAGE, VAPOTAGE ou consommation de drogue

a. Il est interdit de fumer ou de vapoter à L'EXTÉRIEUR sur la cour d'école, SAUF à l'endroit désigné.

- 1^{ère} offense : L'élève rencontre la mentore en gestions des comportements pour un avertissement et confiscation de la vape ou paquet de cigarettes.
- 2^{ème} offense : La mentore en gestion des comportements informe les parents/tuteurs et donne une journée de suspension interne et confiscation de la vape ou paquet cigarettes.
- 3^{ème} offense : La mentore en gestion des comportements en concertation avec la direction informe les parents/tuteurs une journée de suspension externe.

b. Il est aussi INTERDIT de fumer ou vapoter DANS l'école.

- 1^{ère} offense :
- L'élève rencontre la mentore en gestion des comportements, appel aux parents/tuteurs et suspension interne et confiscation de la vape ou du paquet de cigarettes.
- 2^{ème} offense uniquement pour le vapotage :**
- La mentore en gestion des comportements informe les parents/tuteurs et donne une journée de suspension interne et confiscation de la vape ou paquet cigarettes.
- 3^{ème} offense : La mentore en gestion des comportements en concertation avec la direction appel aux parents/tuteurs et suspension externe.



CODE DE VIE POLYVALENTE LOUIS-MAILLOUX

Révisé septembre 2023

c. Consommation/vente DE DROGUES/ALCOOL

Aucune consommation ou vente de drogues ou alcool n'est tolérée à l'école, autant sur la cour que dans l'école. L'élève sera automatiquement suspendu pour une période de 5 jours.

15. HEURE DU DÎNER

- Les dîners doivent se prendre à la cafétéria seulement.
- Après le dîner, les élèves demeurent au centre étudiant, travaillent au centre de ressources, vont au gymnase ou à l'extérieur, mais **ne doivent pas circuler dans les différents secteurs de l'école, à moins d'avoir une réunion autorisée.**

16. ABANDON D'UN COURS

Il est seulement possible de changer de cours pendant les premiers jours du semestre, si les conditions le permettent ; les dates sont fixées par la direction. Il est d'ailleurs impossible de laisser un cours pendant le semestre.

POUR AVOIR UNE MODIFICATION À L'HORAIRE, REMPLIR UNE DEMANDE AU SECRÉTARIAT.



CODE DE VIE POLYVALENTE LOUIS-MAILLOUX

Révisé septembre 2023

17. PARTICIPATION À DES ÉQUIPES SPORTIVES

L'élève faisant partie d'une équipe sportive de la PLM doit avoir un comportement exemplaire et doit démontrer de l'effort dans la réussite de ses cours.

Tous(tes) les élèves inscrits à la Polyvalente Louis-Mailoux et qui n'ont pas terminé leur 12e année peuvent faire le camp d'essai des équipes masculine et féminine.

Seulement les élèves inscrits et qui font partie de l'équipe officielle pendant l'année à la PLM, ainsi que les instructeurs peuvent être sur la glace pendant les pratiques et les parties.

Les essais officiels se font à partir du 1er octobre.

Tout élève qui fait partie officiellement des équipes :

Se doit de réussir académiquement chacun de leurs cours.

Si un(e) joueur(euse) faillit un cours ou plus au premier bulletin, son cas sera évalué chaque semaine. Le(la) joueur(euse) devra rester au parascolaire ou prendre rendez-vous avec son enseignant pour avoir de l'aide afin de démontrer le vouloir de réussir son année scolaire. Si le(la) joueur(euse) ne reste pas au parascolaire ou ne fait pas d'effort, il sera suspendu jusqu'à ce que ses notes augmentent rapidement.

Si un(e) joueur(euse) arrive en retard 3 fois, il(elle) sera suspendu(e) d'une pratique. Tout autre retard de ce(cette) joueur(euse), il sera suspendu d'une partie régulière.

Tout(e) joueur(euse) qui est trouvé(e) en possession de drogue ou boisson sera suspendu(e) indéfiniment par l'école de l'équipe sportive.

Tout(e) joueur(euse) qui sèche 1 cours, sera suspendu(e) pour une partie régulière entourant le sport pratiqué.

Si un(e) joueur(euse) manque de respect volontairement à un membre du personnel de l'école et qui est rencontré(e) par la direction, une suspension suivra à la discrétion de la direction.

Lorsqu'un(e) joueur(euse) ne remet pas son travail à la date précise, qu'il(elle) accumule trois devoirs non faits ou qu'il(elle) ne complète pas un travail exigé (ex : présentation orale, projet majeur, etc, ce(cette) joueur(euse) ne pourra pas revenir au jeu aussi longtemps qu'il(elle) n'aura pas complété son travail.



CODE DE VIE POLYVALENTE LOUIS-MAILLOUX

Révisé septembre 2023

18. SORTIE EN VILLE

L'école ne donne aucune autorisation pour aller en ville. Ceux et celles qui s'y rendent en acceptent la pleine responsabilité.

19. PLAGIAT

La tricherie et le plagiat **sont inacceptables**. L'élève est rencontré par la mentore en gestion des comportements et reçoit une conséquence. De plus, il devra refaire son évaluation ou un travail équivalent selon les directives de l'enseignant. Les parents/tuteurs sont aussi avisés. L'élève qui fournit des travaux scolaires pour fin de plagiat est aussi rencontré et la situation est évaluée selon le cas pour chaque élève.



CODE DE VIE POLYVALENTE LOUIS-MAILLOUX

Révisé septembre 2023

20. TAVAUX / DEVOIRS

DÉMARCHE POUR LES TRAVAUX NON REMIS PLM

Étape 1 ENSEIGNANT-ÉLÈVE

1. L'enseignant rencontre individuellement l'élève.
* Problématique sous-jacente? * A-t-il des A.P.E.? * Comprend-t-il?
* Son matériel est-il adéquat? * A-t-il besoin des services intégrés?
2. L'enseignant précise ses attentes clairement.
* Tu dois me remettre... Et la date de remise.
3. L'enseignant doit s'assurer que l'élève a bien compris ce qu'il attend de lui.
4. L'enseignant débute le plan d'action.

Étape 2 ENSEIGNANT-PARENT-TUTEUR

1. L'enseignant avise l'élève qu'il contactera son parent/tuteur.
2. L'enseignant appelle le parent/tuteur.
* Faire de la rétroaction positive * Explication de la situation, être clair et concis
* Vérification de la technologie * Demander s'il voit une solution pour son enfant
* Me doit (devoir) et il/elle doit le remettre (la date).
3. L'enseignant avise le parent/tuteur que la prochaine étape une rencontre avec la mentore en gestion des comportements.

Étape 3 ENSEIGNANT-ÉLÈVE-MENTORE EN GESTION DES COMPORTEMENTS

1. L'enseignant contacte la mentore pour qu'elle rencontre l'élève.
2. La mentore fait la cueillette d'informations auprès des enseignants pour avoir le portrait globale avant la rencontre avec l'élève.
3. Lors de la rencontre la mentore fait un plan de rattrapage scolaire avec l'élève.
4. L'intervenante en milieu scolaire et la mentore assure un suivi avec l'élève pour la motivation et les travaux scolaires.

Étape 4 CONFÉRENCE DE CAS

1. L'enseignant avise la mentore en gestion des comportements.
2. La mentore en gestion des comportements convoque une conférence de cas avec l'enseignant, les parents et l'élève.
 - Un suivi de la situation avec les forces et faiblesses de l'élève.
 - Discussion sur les défis et engagements de l'élève.
 - Rédaction d'un contrat d'engagement (annexe 2).
3. L'intervenante en milieu scolaire et la mentore assurent un suivi avec l'élève pour la motivation et les travaux scolaires.

Étape 5 ÉQUIPE STRATÉGIQUE

1. L'enseignant avise la direction de niveau.
2. La Direction de niveau présente le dossier de l'élève à l'équipe stratégique.
3. L'équipe stratégique statue alors des actions à prendre et désigne un membre pour faire le suivi.



CODE DE VIE POLYVALENTE LOUIS-MAILLOUX

Révisé septembre 2023

21. NE SERONT PAS TOLÉRÉS

- Tout comportement violent (verbal ou physique).
- Utilisation, possession ou vente de drogue, alcool ou armes.
- Menaces contre la personne.
- Intimidation.
- Vol ou vandalisme.
- Tout autre acte qui contrevient au Code criminel.

Toute action contrevenante est évaluée par la mentore en gestion des comportements et la direction. Des actions seront prises par la suite.

22. DIVERS

- Comme dans les endroits publics, il n'est pas permis de circuler dans l'école avec des patins à roues alignées, des planches à roulettes ou vélo.
- Les balles de neige, utilisées comme projectiles, ne sont pas permises.
- Seuls les élèves ayant une permission spéciale peuvent utiliser l'ascenseur.

23. STATIONNEMENT et CIRCULATION SUR LA COUR

Les élèves doivent respecter les zones et lignes de stationnement. Aucun élève ne doit demeurer dans une voiture en stationnement sur la cour de l'école. La vitesse de circulation sur le terrain de l'école est de **20 km/h**.

24. RÈGLEMENTS DES AUTOBUS SCOLAIRES

Le service d'autobus est un privilège et non un droit. Les élèves doivent se soumettre aux règlements de sécurité prescrits par le district scolaire et le ministère de l'Éducation. Un élève ne peut changer d'autobus à moins d'une situation d'urgence avec autorisation écrite des parents ou tuteurs et de l'approbation de la direction de l'école.

- Être à l'heure et ne pas demeurer dans la rue ou sur la route en attendant l'autobus scolaire.



CODE DE VIE POLYVALENTE LOUIS-MAILLOUX

Révisé septembre 2023

- Rester parfaitement tranquille lorsque l'autobus approche d'un passage à niveau et le traverse.
- La montée et la descente des élèves se font uniquement aux arrêts d'autobus approuvés par le district scolaire.
- Obéir immédiatement au conducteur et ne pas lui parler sans nécessité quand l'autobus est en marche.
- Ne pas traverser la route derrière l'autobus. Traverser devant l'autobus, à une distance d'au moins dix pieds, et seulement après avoir regardé dans les deux directions.
- Occuper la place assignée par le conducteur ou par un autre représentant de l'école.
- Obtenir la permission du conducteur avant d'ouvrir la porte de secours ou les fenêtres dans l'autobus. Ne rien jeter de l'autobus, et ne pas sortir les mains, les bras ou les jambes.
- Ne rien jeter sur le plancher de l'autobus et aider le conducteur à le garder propre.
- Ne pas manger ni boire à l'intérieur de l'autobus.
- L'usage du tabac est interdit à bord de l'autobus.
- Être courtois envers le conducteur et les passagers, et se conduire convenablement.
- En cas d'urgence, rester assis dans l'autobus en attendant l'ordre de sortir.
- Quiconque endommage délibérément l'autobus devra payer les dégâts.

N.B. Toute violation de ces règlements peut entraîner une mesure disciplinaire et même la perte du droit au transport.

Ministère de l'Éducation, Province du N.-B.